

## TRANSFERT DE SIEGE D'UN AUTRE DEPARTEMENT VERS LE 91

### POUR LA SOCIETE

- Un exemplaire du procès verbal certifié conforme par le représentant légal décidant la modification.
- Un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le(s) représentant(s) légal(aux).
- Un exemplaire du journal d'annonces légales de l'ancien département contenant l'avis de parution ou copie de la demande de parution (texte complet), revêtue du cachet du journal et de la date de parution
- Un exemplaire du journal d'annonces légales du nouveau département contenant l'avis de parution (pour les SNC) ou copie de la demande de parution (texte complet), revêtue du cachet du journal et de la date de parution.
- Un exemplaire de la liste des sièges sociaux antérieurs signé par le représentant légal.

### POUR LE FONDS DE COMMERCE

- Création :
  - Siège social au domicile :
    - Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du dirigeant (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si le dirigeant est hébergé, une attestation originale d'hébergement, une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui l'héberge et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité.
  - Siège dans un local commercial :
    - Une copie du bail commercial, signé des deux parties, au nom de la société ou un contrat de sous-location ainsi qu'une copie du bail initial et/ou une autorisation du propriétaire ou une copie du contrat de domiciliation.
- Achat de fonds de commerce :
  - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial (signé des deux parties) si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.
  - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

- Location-gérance du fonds :
  - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
  - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

## **AUTRES PIÈCES**

### **En cas d'exercice d'une activité réglementée au RCS**

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration mise à jour.

### **En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant**

- Un pouvoir signé en original.

**PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** (chèque bancaire ou mandat uniquement) :

Création : 226.49 Euros (83.49 Euros en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique assurant personnellement la gestion de la société)

Avec maintien d'activité à l'ancien siège : 259.95 Euros

### **Nous contacter :**

Centre de Formalités des Entreprises (CFE)  
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135  
91004 ÉVRY Cedex  
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64  
Courriel : [scfe-991@essonne.cci.fr](mailto:scfe-991@essonne.cci.fr)